



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°129/ 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle - Accord

Conformément au contrat de « protection juridique de la commune – protection fonctionnelle des élus et agents » conclu avec la SMACL, Mme Michèle Rieux a sollicité la dite protection dans le cadre de procédures judiciaires diligentées à son encontre.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à Mme Rieux.

Mme Rieux Michèle quitte l'assemblée.

VOTE : à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCORDE la protection fonctionnelle à Michèle RIEUX,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

:

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-129-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016